



# **COMMISSION PERMANENTE DU 7 AVRIL 2017**

## n° : 100 : Infrastructures départementales : approbation de divers projets d'aménagement de routes départementales

Sont soumis à examen les projets d'aménagement suivants :

- RD 806 – Aménagement dans le secteur de la Baraque de Saltel - montant estimatif de 2 600 000 € TTC
- RD 998 – Aménagement à l'est de Cocurès - montant estimatif égal à 1 900 000 € TTC
- RD 986 – Aménagement dans la traversée de Sainte Enimie - montant estimatif de 350 000 € TTC
- RD 35 – Aménagement à l'ouest de Fraissinet de Lozère - montant estimatif de 250 000 € TTC
- RD 25 – Aménagement entre Langlade et Mende - montant estimatif de 180 000 € TTC
- RD 906 – Aménagement entre Luc et Pranlac - montant estimatif de 140 000 € TTC

## n° : 101 : Infrastructures routières : Redevances d'Occupation du Domaine Public - Réseaux de communications électroniques

Concernant les redevances d'Occupation du Domaine Public (réseaux de communications électroniques), il convient :

- pour 2016, de prendre une nouvelle délibération car lors de la commission permanente du 16/12/2016, nous avons délibéré sur la base d'éléments qui depuis ont été modifiés. En définitive, le coefficient d'actualisation applicable est égal à 1,29352. Les montants "plafonds" des redevances dues pour l'année 2016 après revalorisation sont les suivants :

- artères souterraines 38,81 €/km
- artères aériennes 51,74 €/km
- emprise au sol 25,87 €/m<sup>2</sup>

Ce qui représente une recette d'un montant global de 129 357,00 €.

### **Pour l'année 2017 :**

Pour 2017, le coefficient d'actualisation applicable est égal à 1,2684336 calculé comme ci-après :  $662,598/522,375 = 1,2684336$

Les montants "plafonds" des redevances dues pour l'année 2017 après revalorisation sont les suivants :

- artères souterraines 38,05 €/km
- artères aériennes 50,74 €/km
- emprise au sol 25,37 €/m<sup>2</sup>

Ce qui représente une recette d'un montant global, pour 2017, de 126 462,00 €.

## n° : 102 : Infrastructures routières : achat matériels mobiliers (matériel routier)

Dans le cadre du programme d'achat 2017 de matériel routier, il est proposé d'acquérir d'occasion d'un hydrocrabe dont le Département du Cantal va se séparer prochainement afin de disposer d'un engin de secours en cas de casse de matériel qui nécessite une immobilisation importante. Cet engin resterait équipé avec son outil évacuateur, une turbo-fraise. **Prix de vente :** Le prix de vente r est de 18 000 €

**n° : 104 : Infrastructures départementales : convention financière avec la commune de Nasbinals dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement au droit de la Place du Foirail sur la RD 987**

S'agissant du projet d'aménagement de la RD987, au droit de la place du Foirail dans la traversée de Nasbinals, après la passation de la convention de mandat signée respectivement les 21 et 29 août 2014, le Conseil municipal a ainsi délibéré, en date du 7 juillet 2015, pour solliciter la participation financière du Département. À l'issue de la procédure de consultation des entreprises menée par le délégataire, celle-ci s'élevait à 54 363,46 €.

A la suite d'aléas découverts lors de la réalisation des travaux, la commune sollicite une participation financière complémentaire du Département, pour la prise en charge de travaux non prévus menés dans le cadre de la réfection de chaussée, d'un montant arrêté à 7 274,13 €.

Il est proposé d'approuver la participation supplémentaire d'un montant de 7 274,13 € du Département pour les travaux d'aménagement de la RD 987, au droit de la place du Foirail dans la traversée de Nasbinals

**n° : 105 : Infrastructures routières - RD 42 - Mende - déclassement d'une emprise du domaine public en vue de son aliénation**

Le Département a été sollicité par la commune de Mende pour régulariser la situation foncière suite aux travaux d'aménagement de la gare routière située allée des Soupirs.

Il est proposé de déclasser une surlargeur non affectée à la circulation publique qui n'est utile ni à l'entretien, ni à l'exploitation de la RD 42 sachant que sa désaffectation et son déclassement pour l'intégrer dans le domaine privé ne portent pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie.

Ainsi, après déclassement et intégration de la parcelle dans le domaine privé, la vente au profit la commune pourra intervenir.

**n° : 106 : Infrastructures départementales : autorisation de signer une convention de travaux pour la remise en état de la RD 74 à l'entrée Est du Born**

Des travaux de stabilisation de talus sont rendus nécessaires sur la RD 74, en entrée Est du village du Born, suite à la fragilisation du talus routier.

Ainsi, le Département doit procéder à la réalisation d'un mur poids et d'un dispositif de retenue en bordure de la RD 74 au droit de la parcelle n° B1302 sur laquelle un accès a été réalisé avec l'accord des propriétaires. Comme ces travaux sont rendus en partie nécessaires en raison de travaux effectués par les propriétaires de la parcelle, une participation financière de leur part est sollicitée.

Il est donc proposé d'approuver la convention jointe qui définit ainsi les conditions de l'intervention ainsi que la participation financière aux travaux, à savoir pour moitié pour le Département et des propriétaires du terrain. Le montant des travaux est estimé à 21 510 € (soit 10 755 € à la charge de chacune des parties) ;

**n° : 108 : Infrastructures routières : Participation financière du Département au fonctionnement du Comité Départemental de la Prévention Routière de la Lozère pour 2017**

Le Département accompagne depuis de nombreuses années diverses associations qui œuvrent quotidiennement contre l'insécurité routière au travers de leurs actions de formation et de prévention auprès de toute la population, et plus particulièrement auprès les jeunes et des scolaires. Il est proposé d'approuver pour 2017 la participation financière du Département au Comité Départemental de la Prévention Routière à hauteur de **11 250 €**.

#### **n° : 109 : Téléphonie Mobile : Réponse à l'Appel à Projet « zones blanches - centres bourgs »**

Au vu des nombreuses zones blanches résiduelles sur le territoire national, l'État a décidé de poursuivre le programme zones blanches et y a d'ores et déjà intégré la commune de La Tieule. Pour cette nouvelle phase, l'État devait prendre en charge la construction des sites. Néanmoins, il s'est retrouvé dans l'impossibilité de le faire suite à des problèmes réglementaires. Il propose donc aux collectivités, si elles souhaitent maintenir le projet de construction de ces pylônes, d'en assurer la maîtrise d'ouvrage. Un appel à projet a été lancé dans ce sens. Le soutien financier de l'État est, pour les territoires situés en zone montagne, de 130 000€ maximum pour la construction du pylône et de la dalle.

Le Département devra apporter à minima 20 % du montant total des travaux (terrain, chemin d'accès, amenée d'énergie, terrassement, clôtures...).

Il est proposé de donner un avis favorable afin que le Département réponde à l'appel à projet pour prendre en charge la construction du site de la Tieule, sauf si la commune manifestait son intention de porter le projet.

#### **n° : 110 : Numérique : convention de rétrocession de fourreaux sur la commune de Saint Chély d'Apcher**

Dans le cadre de la couverture haut débit de son territoire, le Département dessert deux zones d'activités sur St Chély d'Apcher, une au Nord (jusqu'à la mairie) l'autre au Sud (vers Arcelor). Ces deux infrastructures sont indépendantes et sont raccordées au réseau internet par les deux sorties d'autoroute de Saint Chély d'Apcher. Le déploiement du réseau de chaleur à l'intérieur de la ville de Saint Chély d'Apcher offre l'opportunité de pouvoir relier ces deux réseaux et donc de les sécuriser en réalisant un bouclage.

La collaboration pour la réalisation de cette infrastructure optique est mise en œuvre à travers une convention par laquelle le Département participe financièrement au projet et bénéficie en contrepartie de la rétrocession de cette infrastructure.

Les dépenses éligibles correspondent aux frais engagés pour réaliser les 564 m de travaux - liaison entre la mairie (réseau Nord) et le giratoire de Arcelor (réseau Sud) - avec une participation à hauteur de 100% de la dépense pour un coût de 20 € HT par ml, soit un montant de 14 420,00 € HT.

## COMMISSION DES SOLIDARITÉS

### n° : 200 : Solidarité : attributions de subvention par affectation de crédits sur AP

Il est proposé de valider les nouveaux plans de financement des travaux concernant les EHPAD  
Comme suit :

#### EHPAD « Centre Hospitalier de Langogne » Langogne (Public)

Une première subvention a été allouée en 2012 pour des travaux de construction, de réhabilitation et de mise aux normes de sécurité à l'EHPAD sur la base suivante :

- Coût des travaux : 6 615 788 €
- Montant de la subvention : 2 646 315 €

Il a été proposé un nouveau scénario concernant le découpage fonctionnel des tranches et l'ajout d'une tranche complémentaire. Cette tranche complémentaire correspond à la construction d'un bâtiment en extension de l'aile Nord-Est sur 2 niveaux (RDC et R+1) dans la continuité du bâtiment EHPAD existant terminé en tranche 1 (14 chambres spacieuses et une cuisine performante).

Le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

- Coût de l'opération .....9 491 656 €
- Montant éligible.....7 458 287 €
- Subvention Département.....2 983 315 €
- Allouée en 2012.....2 646 315 €
- **Complément de subvention proposé.....337 000 €**

#### EHPAD « La Maison des Aires » à CHANAC (Public)

Le Département a alloué à l'EHPAD en 2015, selon le plan de financement suivant :

- coût de la dépense subventionnable TTC : 1 139 592 €
- subvention (40%) : 455 837 €

Les réflexions ont abouti à une évolution du projet initial, qui porte désormais sur une réhabilitation globale de l'établissement où les 33 chambres, désormais toutes « simples », seront équipées de sanitaires avec douche et wc, en 2 tranches. Le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

- Coût de l'opération.....2 196 111 €
- Montant éligible (32 places X 65 000 € / lit).....2 080 000 €
- Emprunt .....914 111 €
- Subvention CNSA.....450 000 €
- Subvention Département (2 080 000 X 40%).....832 000 €
  - dont allouée en 2015.....455 837 €
  - **dont complément sollicité.....376 163 €**

## **EHPAD « Joseph Caupert » au Bleymard**

En 2015, l'Assemblée départementale a alloué à l'EHPAD « Joseph Caupert », une subvention portant sur des travaux de réhabilitation de la toiture et de mise aux normes de sécurité de l'EHPAD. L'opération de réfection de la toiture, effectuée à moindre coût, permet aujourd'hui à l'établissement de disposer d'un reliquat de subvention pour construire un jardin à visée thérapeutique. Il est donc proposé de modifier l'intitulé de l'opération comme suit :

**Au lieu de lire** « Travaux de réhabilitation de la toiture et de mise aux normes de sécurité de l'EHPAD Joseph Caupert au Bleymard », **il faut lire** : « Travaux de réhabilitation de la toiture, de mise aux normes de sécurité et création d'un jardin thérapeutique au sein de l'EHPAD Joseph Caupert au Bleymard ».

Le montant de la dépense éligible (354 000 €) et de la subvention (141 600 €) sont inchangés.

Il convient d'affecter les crédits de paiement à hauteur de 1 391 317,34 € sur l'Ap 2017 correspondante.

## **n° : 201 : Autonomie : remboursement des sommes engagées par le Centre hospitalier de Marvejols dans le cadre de la coordination gérontologique au titre de 2016**

En 2001, la mise en place du dispositif départemental de coordination gérontologique (C.L.I.C.) a été décidée. Son fonctionnement repose sur six postes de référents locaux dont deux mis à disposition au Département par les structures hospitalières directement employeurs. Les centres hospitaliers de Marvejols et de Florac sont concernés à raison d'un poste par établissement. Cette organisation fait l'objet d'une convention de partenariat établie pour 3 ans.

En application de la convention, le Centre hospitalier de Marvejols a présenté l'état détaillé pour les dépenses non couvertes par les crédits de l'A.R.S. Il est proposé de rembourser à hauteur de 15 092,08 € le Centre hospitalier de Marvejols dans le cadre de la coordination gérontologique pour l'exercice 2016

## **n° : 202 : Autonomie : Conférence des Financeurs - orientations 2017 et Programme d'actions**

Le 28 novembre 2016, le Département de la Lozère a installé conjointement avec l'Agence Régionale de Santé et avec ses différents partenaires, la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA).

L'appel à projet lancé en mars 2017 a permis de définir les actions retenues.

Il est proposé de valider les orientations du programme des actions pour 2017 et d'attribuer les aides correspondantes aux différents organismes.

Le montant des actions collectives retenues au titre du plan d'action 2017 s'élève à 95 174 € pour une dotation de la CNSA attribuée au Département de 203 169 € pour l'exercice 2017. Le différentiel d'un montant maximal de 107 995 € sera dédié à l'attribution des aides techniques comme le prévoit la réglementation.

### **n° : 203 : Autonomie : Individualisation de crédits pour la subvention de la télégestion**

Lors de la Commission permanente du 16 décembre 2016, il a été proposé un avenant à l'accord cadre pour la modernisation des services d'aide à domicile.

A ce titre, la convention entre le Département et la Caisse Nationale de la Solidarité (CNSA) permet de cofinancer diverses actions dont la mise en place de la télégestion.

Il est proposé de procéder à l'individualisation des crédits nécessaires à la mise en place de la télégestion, pour un montant total de 140 000 € en faveur des associations suivantes :

- Aide à Domicile en Milieu Rural : .....80 640 €
- Présence Rurale.....59 360 €

### **n° : 204 : Lien Social : Modalités de lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement**

Le Département a choisi de déléguer la gestion du FSL à la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère par convention de gestion administrative, comptable et financière modifiée par avenant le 27 juillet 2015. Il est proposé à travers ce rapport d'approuver la nouvelle convention avec EDF permettant :

- d'intégrer au FSL, le dispositif de prévention des dettes énergétiques. Ces modifications n'ont pas d'incidence sur le montant de la dotation globale du Département au FSL, mais permettent que les énergéticiens maintiennent, voire fassent progresser leur dotation au FSL énergie. En effet, c'est sur la base d'une dotation complémentaire au FSL de 10 000 € en 2015 et 13 000 € en 2016, qu'EDF a soutenu ce projet. Engie, de son côté, a indiqué qu'ils ré-étudieraient éventuellement, la question de leur dotation, si une action de prévention était mise en place.
- En 2016, la contribution de EDF sur le Fonds de Solidarité pour le Logement s'est élevée à 35 000 €. Dans son article 7, cette nouvelle convention encourage à poursuivre des actions de prévention des impayés d'énergie dans le cadre du FSL.

### **n° : 205 : Lien social : Soutien à la création d'entreprise pour des populations fragilisées - AIRDIE**

L'association Interdépartementale et Régionale pour le Développement de l'Insertion par l'Économique (AIRDIE) a pour vocation de favoriser, en Languedoc Roussillon, l'insertion économique de personnes en difficulté, par la création et la consolidation d'entreprises, en mobilisant des initiatives et des financements solidaires.

Il est proposé d'approuver l'individualisation d'une subvention en faveur de cette structure portant sur :

- le volet fonctionnement à hauteur de **70 000 €** pour 2017 au titre de l'accompagnement à la création et à la reprise d'activité dans le cadre du dispositif d'insertion.
- l'abondement du fonds de Crédits à l'Initiative Agri-Rurale à hauteur de **22 000 €** (dont 4 000 € au titre du PDI et 18 000 € sur le Fonds d'Appui au Développement Touristique et Artisanal).

## **n° : 206 : Lien social : Convention d'Appui aux Politiques d'Insertion**

La loi de finances de 2016, crée le Fonds d'appui aux politiques d'insertion, dont bénéficient les Départements qui signent une convention d'appui aux politiques d'insertion avec l'État pour une durée de 3 ans. Le Conseil départemental s'engage à préserver 95 % des financements alloués dans le cadre de la politique d'insertion.

Il est proposé d'approuver la Convention d'Appui aux Politiques d'Insertion qui a été élaborée, en accord avec les services de l'État, autour de trois niveaux d'action :

- Actions d'insertion prévues par la loi d'orientation et de réorientation des bénéficiaires du rSa
- Actions concourant à renforcer les coopérations entre les acteurs
- Actions supplémentaires répondant à des priorités nationales ou à des priorités locales

## **n° : 207 : Lien social : Individualisation de crédits au titre du Programme Départemental d'Insertion 2017**

Il est proposé de procéder, au titre du programme d'insertion 2017, à de nouvelles individualisations de crédits pour un montant total de **551 670 €** en faveur des projets décrits ci-après

### **1 - compléments de subvention (CP du 3/02/2017)**

- ALTER (Accueil et accompagnement social).....14 350 €
- LA TRAVERSE (Accueil et accompagnement social).....16 240 €
- LA TRAVERSE (Hébergement d'urgence pour les personnes victimes de violences).....7 900 €
- Mission Locale Lozère (Accueil et Orientation).....25 800 €
- Mission Locale Lozère (FAJED).....13 500 €
- Mission Locale Lozère (bourse emploi formation).....17 100 €
- Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale de Lozère.....12 000 €



## 2 - nouvelles demandes :

• LA TRAVERSE (Jardins et Ruchers Solidaires et Partagés).....	10 000 €
• Quoi de 9 (Accueil et accompagnement social).....	32 480 €
• Quoi de 9 (Jardin Solidaire et Partagé).....	10 000 €
• Quoi de 9 (Accueil de jour itinérant - AVICENE).....	3 700 €
• GARAGE SOLIDAIRE 48.....	4 000 €
• LE PETASSOU.....	1 000 €
• Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie.....	16 000 €
• ADEFPAT (Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)).....	12 000 €
• ALOES.....	45 700 €
• ALTER.....	36 000 €
• ALTER (chantier d'insertion ).....	20 000 €
• L'ARECUP.....	24 000 €
• ASA-DFCI (chantier d'insertion).....	40 000 €
• ETTI-ESL.....	15 900 €
• JARDIN DE COCAGNE – LOZÈRE.....	61 000 €
• MINE DE TALENTS.....	13 000 €
• OFFICE NATIONAL DES FORETS (chantier d'insertion).....	64 000 €
• MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DE MENDE.....	30 000 €
• LE RELAIS 48.....	6 000 €

**n° : 208 : Enfance Famille : Renouvellement d'une convention cadre relative à la médiation familiale et à l'espace rencontre**

Le Département avait signé en 2009 avec la Caisse Commune de Sécurité Sociale, la Mutualité Sociale Agricole, le Ministère de la Justice et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, un protocole départemental d'une durée de 3 ans concernant le développement de la Médiation Familiale en Lozère. Aujourd'hui, l'ensemble des partenaires souhaitent formaliser un nouveau partenariat à travers une convention qui englobe en plus de la médiation familiale, les « espaces rencontres » à travers une convention-cadre relative aux deux dispositifs, pour une durée de 3 ans qu'il est proposé d'approuver.

Pour la médiation familiale, l'ensemble des partenaires participe financièrement à ce dispositif. Le Département apporte également son aide au travers d'une subvention annuelle de 13 122 € sur un budget annuel de fonctionnement de 64 952 € (39 530 € de l'État, 4 000 € de la MSA et 6 000 € de la caisse commune de sécurité sociale). En ce qui concerne l'espace rencontre, étant donné son habilitation au titre de l'aide sociale à l'enfance, ce service fait l'objet d'une tarification annuelle par le Département. Pour l'année 2017 le montant s'élève à 61 706 €.

**n° : 209 : Enfance Famille : Aide au démarrage de la structure multi-accueil SPL "Les Petits Loups du Gévaudan" pour la crèche "Haut comme trois pommes" à Marvejols - Individualisation de crédits.**

Conformément aux aides prévues par le Règlement Départemental d'Aide Sociale, le Département a voté en 2013 un financement de 247 500,00 € lié à la construction de la nouvelle structure. En mai 2016, la SPL « les petits loups du Gévaudan » a sollicité le Département pour bénéficier d'une aide au démarrage, (versée sur 3 ans, de façon dégressive, conformément à notre Règlement Départemental d'Aide Sociale). Par délibération n°16-168 du 25 juillet 2016, la Commission Permanente a attribué, pour la 1ère année, la somme de 11 756 €.

Il est proposé de procéder à une nouvelle individualisation de crédits, correspondant au 2ème versement, en faveur de cette structure à hauteur de **7 837 €**.

**n° : 210 : Enfance-famille : Aides allouées aux organismes apportant leur concours aux missions du service départemental de protection maternelle et infantile / enfance et famille / droits des femmes**

Il est proposé de procéder, au titre du programme « Enfance-Famille » 2017, à de nouvelles individualisations de crédits pour un montant total de 79 272 € en faveur des projets décrits ci-après

- ALAMAFA : .....6 150 €
- CONTELICOT.....1 000 €
- NAITRE ET GRANDIR.....3 000 €
- CIDFF 48.....28 122 €
- Mouvement Français du Planning Familial.....10 000 €
- Association la Maison de l'Enfant.....11 000 €
- UDAF – RAM.....20 000 €

**COMMISSION ENSEIGNEMENT JEUNESSE**

### **n° : 300 : Transports scolaires : Information sur l'attribution des allocations de transport hebdomadaire 2016/2017 pour les élèves internes scolarisés hors du département**

Le Département a confirmé sa politique en matière de transport scolaire et l'attribution d'une indemnité kilométrique de 0,03 € avec un plafond de 65 kilomètres aux élèves internes Lozériens scolarisés hors du Département, dans la mesure où il n'existe pas en Lozère d'établissement, public ou privé, susceptibles de dispenser l'enseignement souhaité ou bien, si la capacité d'accueil des établissements scolaires est insuffisante.

En application de ce règlement, sont présentées pour information les listes des bénéficiaires de cette aide sur 2016/2017 :

- liste des élèves ayant déjà bénéficié d'une allocation en 2015/2016, renouvelée en 2016/2017 : 28 élèves – coût : 3 904,98 €
- liste des élèves présentant une première demande répondant aux critères d'attribution pour l'année scolaire 2016/2017 : 12 élèves – coût : 1 662,78 €

### **n° : 301 : Transports scolaires : Prise en charge des frais de transport des élèves en situation de handicap pour 2016/2017**

Tout élève qui, en raison de sa situation de handicap, ne peut pas utiliser les moyens de transport en commun, bénéficie d'un transport individuel adapté entre son domicile et son établissement scolaire dont les frais sont pris en charge.

Les frais de transport sont remboursés directement aux familles ou aux intéressés s'ils sont majeurs ou, aux 6 transporteurs titulaires des 19 marchés de transport en 2016/2017.

La campagne de 2016/2017 de transports individuels adaptés concerne 60 élèves dont 48 élèves feront le trajet par taxi et 12 élèves seront conduits par leur famille.

Le montant prévisionnel de cette campagne est évalué à 365 840 €.

### **n° : 302 : Enseignement : modification des secteurs de recrutement des collèges publics**

Le Département de la Lozère comprend cinq secteurs de recrutement pour les collèges publics. Actuellement, l'ex-commune de Chasseradès est rattachée dans le cadre de la carte scolaire aux secteurs de recrutement des collèges de Langogne et de Villefort.

Depuis la création de la nouvelle commune Mont-Lozère-et-Goulet et sachant que le transport est déjà mis en place depuis Chasseradès vers le collège du Bleymard, il est proposé d'intégrer le territoire de Chasseradès au secteur de recrutement des collèges du Bleymard et de Mende (Accords du CDEN et de la nouvelle commune Mont-Lozère-et-Goulet et la commune déléguée de Chasseradès).

**n° : 303 : Enseignement : subventions au titre du programme d'aide à l'achat du matériel pédagogique des collèges publics**

Pour faciliter la pratique dans les différentes matières à vocation pédagogique, je vous propose d'apporter une aide aux établissements publics pour l'achat de matériel pédagogique. Sont exclus du programme : le matériel informatique, audiovisuel, rétroprojecteurs, vidéos-projecteurs, livres, logiciels, DVD et consommables.

Il est proposé de procéder aux attributions de subventions, pour un montant total de **25 000 €** en faveur des projets suivants :

• Villefort.....	500 €
• Florac/UPP de Ste- Enimie.....	2 630 €
• Saint-Etienne-Vallée-Française.....	2 200 €
• Meyrueis.....	1 170 €
• La Canourgue.....	2 900 €
• Le Collet-de-Dèze.....	2 000 €
• Saint-Chély-d'Apcher.....	1 100 €
• Mende.....	3 500 €
• Vialas.....	2 500 €
• Langogne.....	1 300 €
• Le Bleygard.....	1 200 €
• Marvejols.....	4 000 €

**n° : 304 : Enseignement : Dotation de fonctionnement des collèges publics et privés : Aide aux transports pour l'accès aux équipements sportifs**

Afin de permettre aux élèves de pratiquer des activités sportives dans le cadre des programmes d'éducation physique, il est proposé d'apporter une aide aux établissements pour les transports permettant l'accès aux équipements sportifs éloignés (notamment les piscines) :

**COLLÈGES PUBLICS : 19 635 €**

• Sport Nature de La Canourgue : .....	3 640 €
• Henri-Gamala du Collet- de-Dèze.....	1 120 €
• Bi-site des Trois Vallées de Florac et de l'UPP Pierre-Delmas de Ste- Enimie : .....	800 €
• Henri-Bourrillon de Mende.....	6 750 €
• Achille-Rousson de Saint-Etienne-Vallée-Française.....	1 600 €
• Odilon-Barrot de Villefort.....	480 €
• Marthe-Dupeyron de Langogne.....	1 500 €
• Haut-Gévaudan de Saint-Chély-d'Apcher.....	745 €
• Marcel-Pierrel de Marvejols.....	1 400 €

- Collège du Bleynard.....1 600 €  
le collège du Bleynard n'a pas pu obtenir de créneaux à la piscine de Mende et a sollicité la commune du Mont-Lozère-Goulet afin d'obtenir l'ouverture, dès le 1er juin, de la piscine du village de vacances. En contre-partie, la commune demande à ce que le collège prenne en charge le surcoût engendré par cette ouverture anticipée.

**COLLÈGES PRIVÉS : 12 831 €**

Saint-Régis de Saint-Alban.....	2 056 €
Saint-Privat de Mende.....	5 045 €
Sacré-Coeur de Saint-Chély-d'Apcher.....	2 070 €
Notre-Dame de Marvejols.....	1 600 €
Saint-Pierre/Saint-Paul de Langogne.....	460 €
Sainte-Marie de Meyrueis.....	1 600 €

**n° : 305 : Enseignement : subventions pour le développement de l'Enseignement supérieur**

Il est proposé d'individualiser en faveur des organismes oeuvrant dans l'enseignement supérieur un crédit de **240 000 €** réparti comme suit :

- Université de Perpignan Via Domitia :
  - fonctionnement de l'antenne de Mende et l'échange avec l'université de Guiyang..... 135 000 €
  - Fonctionnement de la Licence Professionnelle ..... 15 000 €
- Institut des Sciences de l'Entreprise et du Management de l'Université de Montpellier : fonctionnement de l'Antenne d'Orfeuillettes..... 60 000 €
- Université de Montpellier : fonctionnement de la Faculté d'éducation-Antenne de Mende..... 20 000 €
- Université de Montpellier : fonctionnement de l'école annexe Michel Del Castillo de Mende..... 10 000 €

**n° : 306 : Enseignement : subventions au titre du programme "projets d'établissements"**

Il est proposé d'accorder au titre du programme « aide aux collèges pour les actions menées dans le cadre des projets d'établissements » les aides suivantes :

**COLLÈGES PUBLICS : 13 505 €**

- Les Trois Vallées à Florac..... 1 500 €
- Pierre-Delmas à Ste-Enimie..... 1 455 €
- Henri-Bourrillon à Mende..... 6 370 €
- Haut-Gévaudan à St-Chély-d'Apcher..... 2 000 €
- Achille-Rousson Ste-Etienne-Vallée-Française..... 1 480 €
- Le Trenze à Vialas..... 700 €

**COLLÈGES PRIVÉS : 11 693 €**

Notre-Dame à Marvejols.....	3 900 €
Sainte-Marie à Meyrueis.....	1 283 €
Saint-Régis St-Alban.....	1 950 €
Sacré-Coeur à St-Chély-d'Apcher.....	4 560 €

## COMMISSION CULTURE, SPORT, PATRIMOINE

### **n° : 400 : Patrimoine : subventions au titre du programme d'aide à la restauration des objets mobiliers patrimoniaux**

Il est proposé de procéder à de nouvelles attributions de subventions, à hauteur de **12 655 €**, au titre du programme d'aide à la restauration des objets mobiliers patrimoniaux en faveur des projets des communes suivantes :

Malzieu-Ville : restauration de 5 tableaux .....	6 615 €
Meyrueis : restauration de 2 tableaux avec cadres.....	6 040 €

### **n° : 401 : Patrimoine : affectation de crédits au titre de l'opération 2017 "Acquisition matériel, archives, restauration" sur l'autorisation de programme correspondante**

Il est proposé dans ce rapport d'approuver l'affectation du montant des crédits de 45 000 €, au titre de l'opération « Acquisition matériel, archives, restauration », sur l'autorisation de programme « Restauration et acquisition archives » et d'autoriser la signature des conventions ou autres documents éventuellement nécessaires.

### **n° : 402 : Activités de pleine nature : Convention départementale relative à la pratique de la randonnée en forêt domaniale**

Au titre de sa compétence en matière d'activités de pleine nature, et afin d'avoir un cadre général d'intervention entre l'ONF et le Département, il est proposé de conventionner avec l'ONF pour autoriser le passage des randonneurs sur les itinéraires concernés par la traversée de ses propriétés.

- l'autorisation s'applique pour les GR, GRP, GTMC, 160 km de Florac et PR inscrits au PDESI et est donnée à titre gracieux,
- l'autorisation s'appliquera pour une durée de neuf ans à compter de sa signature,
- la priorité sera faite sur les activités de l'ONF,
- la circulation sera interdite à la circulation motorisée sauf pour les véhicules de l'ONF ou dûment autorisés par l'ONF
- il faudra informer les randonneurs sur les conditions d'utilisation des pistes forestières (ne pas faire de feu, ne pas arracher les plantes, ne pas camper...),
- l'ONF assurera la surveillance et la police sur les pistes forestières.

## **n° : 403 : Activités de pleine nature : Individualisations et affectations de subventions**

Il est proposé d'accorder au titre des aides aux activités de pleine nature les subventions suivantes :

### En fonctionnement

- Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Lozère suivi du balisage des sentiers GR® et GRP®..... 11 452 €.
- Réseau IDEAL : organisation des 7<sup>èmes</sup> Assises Nationales des Randonnées et des Activités de Pleine Nature :..... 15 000 €  
*à répartir pour 10 000 € sur le programme "Activité de pleine nature" et 5 000 € sur les "Subventions communication diverses"..*
- Commune du Masegros Causses Gorges\_ : Gestion et entretien des voies d'escalade conventionnées du Cirque des Baumes : .....2 000 €

### En investissement

- Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Lozère Acquisition de lames directionnelles.....523 €
- Communauté de communes Aubrac Lot Causses Pays de Chanac : Aménagement du site d'escalade de la Roque.....3 960 €

## **n° : 404 : « Lecture publique » : Révision de la convention de partenariat informatique avec les communes ou groupements de communes en vue d'un catalogue et d'un portail collectifs - Annexe : Convention et Pré-requis techniques**

Lors de la réunion du 27 juin 2013, le Département a approuvé le conventionnement avec les communes ou groupements de communes pour un partenariat informatique en vue d'un catalogue et d'un portail collectifs des bibliothèques de Lozère. Après concertation, une nouvelle convention précisant les modalités de ce partenariat a été élaborée et est soumise à approbation. Elle précise les engagements réciproques des parties. Ainsi, le Département de la Lozère s'engage :

- à assurer l'hébergement du Système Intégré de Gestion des Bibliothèques de la commune ou du groupement de communes et à prendre en charge le coût annuel de cet hébergement.
- à prendre en charge le coût de la formation liée à l'installation et à l'utilisation du logiciel dans la Bibliothèque de la commune ou du groupement de communes.
- à réserver une page ou un espace dédié à la commune ou au groupement de communes sur le portail.

## **n° : 405 : Sport : subventions au titre du programme d'aide à l'équipement sportif des associations**

Il est proposé d'attribuer au titre de l'aide à l'équipement sportif pour les associations les subventions, à hauteur de **22 829 €**, en faveur des 22 bénéficiaires ci-après.

• Badminton club de la Bête du Gévaudan.....	929 €
• Entente Nord Lozère : .....	593 €
• Avenir Foot Lozère : .....	2 502 €
• Badminton club Mendois.....	580 €
• Sporting club Langonais.....	363 €
• Comité départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire.....	1 033 €
• LVO Club.....	1 050 €
• Langogne association Danse.....	846 €
• Langogne Arc club.....	138 €
• Gymnastique Volontaire Chirac-Le Monastier.....	327 €
• Escalade club des Gorges de la Jonte.....	1 060 €
• Tennis club Aumonais.....	258 €
• Association sportive Chastelloise.....	260 €
• Mende Gévaudan club Pétanque.....	3 000 €
• Cercle des Plongeurs d'Atlantie.....	2 347 €
• Comité départemental de Cyclisme.....	398 €
• Association sportive et culturelle de Chanac Foot.....	1 100 €
• Ski club Barraban.....	749 €
• Mende Volley Lozère.....	3 000 €
• Club de gymnastique floracois.....	355 €
• Club de gymnastique volontaire du Chastel.....	415 €
• Karaté wado Ryu chiracois.....	1 526 €

## **n° : 406 : Sport : Aide aux équipes sportives évoluant au niveau national**

Je vous propose de procéder à l'individualisation des crédits en faveur des quatre clubs sportifs ci-après :

• Athlétisme Lozère.....	20 000 €
• Mende Volley Lozère.....	20 000 €
• Mende Gévaudan club Hand.....	20 000 €
• Avenir Foot Lozère.....	20 000 €





**n° : 407 : Sport : subventions au titre des programmes de soutien au fonctionnement et aux manifestations sportives d'intérêt départemental**

Il est proposé d'accorder, au titre des programmes « Fonctionnement aux associations sportives d'intérêt départemental » et « Aides aux associations sportives pour l'organisation de manifestations d'intérêt départemental » les subventions en faveur des bénéficiaires suivants :

**Au titre du fonctionnement : 112 640 €**

• Union nationale du sport scolaire (UNSS) : .....	19 120 €
• Ligue de l'Enseignement Fédération de Lozère (USEP) : .....	9 750 €
• Union générale sportive de l'enseignement libre Mende (UGSEL) : .....	27 370 €
• Entente Nord Lozère Football : .....	5 500 €
• Marvejols sports Football.....	4 000 €
• Rugby Club Mende Lozère.....	5 500 €
• Fédération nationale des Maîtres Nageurs Sauveteurs 48.....	500 €
• Association Team VTT Lozère : .....	5 500 €
• Moto club Lozérien : .....	3 000 €
• Centre Omnisports Lozère : .....	30 400 €
• Eveil Mendois Tennis de Table : .....	2 000 €

**Au titre des manifestations sportives : 105 300 €**

• Association Semi-Marathon Mende : .....	20 000 €
• Évasion Sport Communication : .....	5 000 €
• Vélo Club Mont Aigoual Pays Viganais Cévennes : .....	500 €
• Association AZIMUT / .....	1 500 €
• Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche (TCFIA).....	4 000 €
• Lozère Sport Communication : .....	15 000 €
• Lozere Sport Nature : .....	2 000 €
• Association Saltas Bartas : .....	4 500 €
• Association Trois Soleils : .....	2 000 €
• ASA Lozère : .....	13 000 €
• Ludovic Valentin Organisation (LVO) : .....	4 500 €
• Moto Club Lozérien : .....	9 000 €
• Association Endurance Avenir : .....	1 500 €
• Lozère Endurance Équestre : .....	15 000 €
• Comité départemental de Pétanque et jeu Provençal : .....	1 300 €
• Mende Gévaudan Club pétanque et jeu provençal Mende : .....	1 500 €
• Comité départemental de Sport Adapté : .....	5 000 €

**n° : 408 : Culture : subvention au titre des programmes d'animations culturelles**

Il est proposé de procéder à l'individualisation des subventions de fonctionnement, pour un montant total de **209 200 €**, en faveur des organismes suivants :

Aide au fonctionnement des structures d'intérêt départemental

- Fédération Départementale des Foyers Ruraux : .....26 000 €
- Fédération des Écoles de Musique des Hauts Gardons de Lozère : 14 000 €
- La Genette Verte : .....10 000 €
- L'Enfance de l'Art : .....13 500 €
- Cinéco / .....4 000 €
- Ciné-Théâtre / .....20 000 €
- Filature des Calquières / .....5 000 €
- Réseau en Scène Languedoc Roussillon/ .....10 000 €
- Verrerie d'Alès / Pôle Cirque : .....4 000 €
- Ville de Mende : .....10 000 €
- La Forge : .....5 000 €

Aide aux manifestations d'intérêt départemental

- Rudeboy Crew: .....10 000 €
- Détours du Monde : .....10 000 €
- Kezako.....6 000 €
- Écran Cévenol.....3 700 €
- Labo'Art.....3 000 €
- Comité d'Animation du Malzieu.....3 000 €
- Les Fadarelles.....6 000 €
- La Nouvelle Dimension.....1 500 €
- La Ligue de l'Enseignement.....3 000 €
- Les Formicables.....4 000 €

Associations locales

- Les Amis du Tout petit Festival musical de Saint-Germain-de-Calberte.....1 000 €
- Cie du Léopard.....2 000 €
- Champ Contrechamp.....300 €
- Librokiok.....500 €
- Hardi les Arts.....1 500 €
- Happy Culture.....700 €
- (dépense retenue : 8 450 € au lieu de 8 580 € comme indiqué dans le rapport)*
- Les Rencontres Musicales du Malzieu.....1 000 €
- Chœur de Lozère.....300 €
- K'net.....500 €

• Association Maestro.....	500,00 €
• Artelozera.....	2 000 €
• Les Amis de St-Flour-du-Pompidou.....	500 €
• Ciné Club Mendois.....	300 €
• Rencontres Chantées du Galeison Saint-Martin-de-Boubaux.....	300 €
• Les Interstices.....	200 €
• Cie Damien Bricoteaux.....	1 300 €
• Jazz en Cévennes.....	700 €
• Bouge ton Granit.....	300 €
• Serres et Valats.....	400 €
• Ballet Bross.....	700 €
• Théâtre Clandestin.....	1 500 €
• Cie la Joie Errante.....	500 €
• Atelier Vocal en Cévennes.....	3 000 €

#### Aide à la création

• Cie l'Hiver Nu.....	2 500 €
• Stolon Quézac.....	500 €
• Cie du Grand Hôtel.....	1 700 €
• Cie d'Autres Cordes.....	500,00 €

#### Édition et valorisation

• Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère.....	900 €
• ADOC.....	2 000 €
• Pays d'Art et d'Histoire Mende & Lot en Gévaudan.....	3 000 €
• AstroLab.....	900 €
• Les Amis du País et l'Escolo.....	800 €
• Centre d'Études et de Recherches.....	900 €
• Ad'hOc production.....	500 €
• La Garance Voyageuse.....	500 €
• Clap Vidéo : .....	800 €

#### Pratique amateur

• 1, 2, 3 soleils ... ! : .....	2 000 €
---------------------------------	---------

**n° : 409 : Patrimoine : subventions pour le financement et l'animation du château de Saint-Alban-sur-Limagnole et de l'espace muséographique de Javols**

Conformément à la convention n°16-0023 du 20 janvier 2016, relative à la gestion du château de Saint-Alban-sur-Limagnole, il est proposé d'accorder à l'office de Tourisme de Saint-Alban-sur-Limagnole une subvention de **5 000 €** pour l'année 2017, destinée à la coordination de l'ensemble des activités culturelles et touristiques du château.

Conformément à la convention n°16-0441 du 16 décembre 2016, relative à la gestion de l'espace muséographique de Javols, il est proposé d'accorder à la Communauté de Communes de la Terre de Peyre une subvention de **19 000 €** pour l'année 2017 afin de financer le poste de l'assistante de conservation du patrimoine chargée de l'animation de l'espace muséographique de Javols.

## COMMISSION EAU ENVIRONNEMENT

### n° : 500 : Environnement : Avis sur le projet de plan interdépartemental de prévention et de gestion des déchets du BTP Drôme-Ardèche

Les départements de la Drôme et de l'Ardèche nous sollicitent pour avis dans le cadre de la consultation administrative de leur plan des déchets du BTP, conformément aux articles L 541-14-21 et R 541-41-9 du code de l'environnement dans leur rédaction antérieure à la loi NOTRe. Il est proposé :

- de valider le projet de plan interdépartemental de prévention et de gestion des déchets du BTP Drôme- Ardèche,
- de préconiser la concertation inter-Région Occitanie et Auvergne Rhône Alpes, associée aux partenaires lozériens (chambres consulaires, organismes professionnels, collectivités) pour la mise en œuvre des actions préconisées par ce projet de plan sur la zone 2 ou bassin de vie de Langogne.

### n° : 501 : Validation du rapport d'enquête publique du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux de la Lozère et validation du transfert à la Région pour approbation du Plan

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) de la Lozère est un document de planification qui a pour vocation d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions des pouvoirs publics et des organismes privés pour la prévention et la gestion des déchets non dangereux jusqu'en 2026. Il est proposé :

- de valider le rapport d'enquête publique et son rapport environnemental ;
- de procéder à l'envoi du projet de Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux et de son rapport environnemental à la Région Occitanie pour approbation lors d'un Conseil régional ;
- de procéder au transfert effectif de la compétence « Planification » à la Région,
- d'autoriser la signature de tous les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

### n° : 502 : Environnement : autorisation de signer la convention annuelle Programme Maîtrise des déchets avec l'ADEME

Le programme d'aide « Maîtrise des déchets » fait l'objet d'une convention annuelle entre l'ADEME et le Département. Il est proposé de valider la nouvelle convention pour l'année 2017

La dotation financière globale s'établit à **380 000 €**, et se répartit de la manière suivante :

- **220 000 euros** pour le Conseil départemental,
- **160 000 euros** pour l'ADEME.

Les principaux éléments et modifications apportés à cette convention annuelle :

- L'attribution de soutiens financiers de l'ADEME et du Département est subordonnée à la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration de la connaissance des coûts du service public de gestion des déchets et d'évolution plus incitative de la fiscalité des déchets non dangereux.
- Les études de faisabilité de mise en place de la redevance spéciale (auprès des producteurs professionnels) ou de mise en place de la tarification incitative sont subventionnées à hauteur de 80 %.
- Concernant ces travaux d'investissements, les modalités d'aides sont celles des contrats territoriaux.

- l'animation de ces programmes au titre de l'appel à projet Zéro Déchet Zéro Gaspillage est accompagnée à hauteur de 6 400 € par an pendant 3 ans seulement pour les 2 futurs programmes de prévention des déchets afin de couvrir la totalité du département
- L'ADEME finance les composteurs collectifs (de quartier, hameaux, d'établissements, campings...) mais ne finance plus l'acquisition des composteurs individuels. Le Département financera des composteurs individuels à hauteur de 30 %, à condition qu'ils soient fabriqués en Lozère par un établissement médico-social de travail protégé ou par une entreprise protégée.

#### **n° : 503 : Environnement : affectation de crédits sur le programme Maîtrise des déchets 2017**

Il est proposé au titre de la maîtrise des déchets 2017 d'accorder les subventions suivantes :

- SIVOM la Montagne : .....6 098 €
- SIVOM la Montagne : animation du Programme de prévention des déchets Nord Ouest Lozère – Année 4 : .....11 462 €
- Communauté de communes du Gévaudan : .....6 400 €
- COPAGE : .....6 000 €
- REEL : .....9 000 €

#### **n° : 504 : Éducation à l'environnement : Individualisations de subventions en faveur du REEL**

Au titre du soutien aux d'actions en faveur de l'éducation à l'environnement, il vous est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- Animation du Réseau Education Environnement Lozère.....7 000 €
- Organisation de la Journée Départementale de l'Éducation à l'Environnement (JDEE) par le REEL.....1 000 €

Par ailleurs l'association avait demandé 5 500 € pour l'opération "Goûter le monde autour de moi". Le Département soutenant déjà la semaine du goût au sein des établissements scolaires avec l'association De Lozère, il est jugé préférable que cette opération s'intègre dans ce cadre afin d'éviter un double financement. En conséquence, il vous est proposé de ne pas accorder d'aide pour cette action.

#### **n° : 505 : Espaces Naturels Sensibles : Individualisations et affectations de subventions**

Il est proposé, dans le cadre du programme d'aide aux Espaces naturels sensibles, d'accorder les subventions suivantes :

En fonctionnement

- Fonctionnement de l'ALEPE et information grand public: .....1 000 €
- Création d'un Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) par le REEL.....7 000 €
- Création d'une cellule d'assistance technique aux gestionnaires des zones humides par le COPAGE.....11 000 €

En investissement

- Réalisation du plan de gestion du site des Tourbières de la Cham par le PNC.....3 000 €
- Réalisation d'une action de préservation hydrologique et écologique de tourbières par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lozère.....3 175 €

**n° : 506 : Adhésion PEFC pour la certification de la gestion forestière durable de la forêt du domaine des Boissets à Sainte-Énimie**

Le domaine des Boissets à Sainte-Énimie dont le Département est copropriétaire des 7/10ème, comprend 135 hectares de forêt dont 132 sont classés au domaine forestier. A ce titre la forêt est soumise à des documents d'aménagement forestier établi par l'Office National des Forêts (ONF) qui est en charge de l'exploitation du domaine forestier. Sur conseil de l'ONF, le Département avait, en 2005, adhéré à la certification de la gestion durable PEFC de PEFC SUD. Il est proposé d'approuver le renouvellement de l'adhésion au programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC) pour le domaine des Boissets à Sainte-Énimie. La contribution financière auprès de PEFC Sud sera environ 106,00 € (valeur 2016).

Il est également précisé que l'accord sollicité des copropriétaires que sont l'hôpital de Florac (1/10e) et l'hôpital Lozère (2/10e) sont nécessaires pour finaliser l'adhésion.



**n° : 600 : Logement : subventions au titre du programme "Habiter mieux 2017"**

Il est proposé d'approuver au titre du programme Habiter Mieux l'affectation d'un montant de crédits de 10 500 €, en faveur de 21 projets portés par des propriétaires occupants aux revenus très modestes.

**n° : 601 : Logement : Aide au fonctionnement de l'Association Départementale d'Information sur le Logement de la Lozère (ADIL) pour l'année 2017**

Il est proposé de procéder à l'individualisation de crédits en faveur de l'Agence Départementale de l'Information sur le Logement de la Lozère (A.D.I.L.) pour le fonctionnement au titre de l'année 2017 pour un montant de 5 000 €.

**n° : 602 : Aménagements agricoles et forestiers : Echanges amiables de parcelles**

Il est proposé, au titre de l'opération "Échanges amiables" d'approuver l'octroi des subventions suivantes et d'affecter les crédits d'un montant total de 1 700 €, pour l'acquisition de parcelles forestières :

- Madame Juliette SERENE(St Étienne Vallée Française).....740 €
- Monsieur Augustin PRADEILLES (Balsièges).....960 €

**n° : 603 : Aménagements agricoles et forestiers : Affectations au titre de la politique "Mobilisation foncière"**

Il est proposé, au titre de l'opération "Aménagements agricoles et forestiers" d'approuver l'octroi des subventions suivantes et d'affecter les crédits pour un montant total de 2 800 € :

- Commune d'Ispagnac - Étude de la mobilisation des sectionnaux de la commune : .....1 000 €
- Commune de Prinsuéjols-Malbouzon : Étude de la mobilisation des sectionnaux de la commune : .....1 800 €

## **n° : 604 : Programme d'actions 2017 du COPAGE**

Il est proposé d'accompagner le COPAGE, à hauteur de **16 110 €**, pour la réalisation des actions suivantes :

- Animation et suivi de la pratique de brûlage pastoral .....5 530 €
- Animation et suivi des associations foncières pastorales  
et des groupements pastoraux .....9 580 €
- Animation du contrat territorial Naussac.....1 000 €

## **n° : 605 : Tourisme : dotation annuelle en faveur de Lozère Tourisme pour l'année 2017**

Il est proposé d'accompagner le CDT, en 2017, à hauteur de **1 114 000 €**, sur la base d'un budget de 1 617 860 €, pour la réalisation de diverses actions déclinées autour des 5 axes suivants : démarche qualité, segmentation marketing, promotion, supports de communication et ingénierie et synergie des acteurs.

La convention à approuver définit les modalités de versement comme suit :

- Avance de dotation réalisée le 09 février 2017.....400 000,00 €
- 2ème acompte de 20% des crédits restants sur la dotation  
annuelle 2017 à la signature de la convention.....222 800,00 €
- 3ème acompte de 20 % le 15 juillet 2017.....222 800,00 €
- Solde au 15 octobre 2016 sur présentation  
des comptes et rapports d'activités de l'année n-1.....268 400,00 €

**n° : 700 : Finances : demande de garantie d'emprunt présentée par la SA HLM LOZERE HABITATIONS pour la réhabilitation des anciens locaux de l'ARS en 8 logements sociaux, rue Copernic à MENDE**

Il est proposé d'accorder la garantie du Département, à hauteur de 25 %, pour les quatre emprunts contractés par la SA HLM LOZERE HABITATIONS auprès de la Caisse des dépôts et consignations en vue de la réhabilitation des anciens bureaux de l'ARS en 8 logements sociaux à Mende.

- Montant total emprunté : .....640 000 €
- Garantie d'emprunt à 25 % : .....160 000 €

**n° : 701 : Gestion immobilière : approbation du montant du loyer pour la mise à disposition de locaux du CMS de Langogne au profit du centre Hospitalier François de Tosquelles de Saint Alban pour le centre médico-psychologique pour enfants et adolescents**

Le Département de la Lozère met à disposition du centre hospitalier spécialisé François de Tosquelles des locaux situés au 2ème étage du centre médico-social à Langogne. Le loyer révisable avait été fixé à 770 € par an. A la suite de la création de la MDA, le Département a besoin de surface supplémentaire dans le CMS de Langogne pour ses propres services. Un accord a été trouvé pour une nouvelle répartition des locaux. Dans ce cadre, il a été envisagé la mise en place d'une nouvelle convention. Pour établir les bases du loyer annuel, le service des domaines a fixé le montant du loyer annuel à 6 871,50 €/an avec une marge de négociation de 10 %. Cette valeur locative n'est pas supportable par le centre hospitalier. Il est proposé, compte tenu de la mission de service public du centre médico-psychologique pour enfants et adolescents, de ne pas retenir la valeur locative du service des domaines et de fixer le loyer annuel pour l'année 2017 à 2 000 €. Ce loyer sera révisé annuellement suivant l'évolution de l'indice du coût de la construction majoré de 2 % afin de prendre en compte la réduction importante du loyer.

**n° : 702 : Gestion de la collectivité : affectation de crédits au titre des opérations "frais d'insertion" sur l'autorisation de programme correspondante**

Il est proposé d'affecter un crédit pour les frais d'insertion pour les procédures de commande publique, à hauteur de 158 500 €, sur l'autorisation de programme 2017 correspondante, comme suit :

- Frais d'insertion bâtiments administratifs.....24 000,00 €
- Frais d'insertion bâtiments scolaires.....32 000,00 €
- Frais d'insertion réseaux et infrastructures.....102 500,00 €

## n° : 703 : Mise en place d'une délégation de service public pour l'exploitation de la station thermale de Bagnols les Bains

Lors du Conseil départemental en date du 24 mars dernier, l'Assemblée s'est prononcée favorablement concernant l'arrêt anticipé convenu d'un commun accord avec la SELO, de la délégation de service public de la station thermale de Bagnols les Bains à compter du 15 novembre 2017 à l'issue de la saison touristique en cours. Compte tenu de cette échéance prochaine, il vous est proposé de donner un avis favorable au lancement d'une nouvelle procédure et de valider le cahier des charges établi sur les bases suivantes :

- Le Département mettra à disposition du gestionnaire, l'établissement thermal, propriété par acte notarié au titre des biens de retour. Un inventaire précis sera réalisé contradictoirement avec le gestionnaire actuel, lequel sera joint au cahier des charges et au futur contrat de délégation et un état des lieux précis sera réalisé contradictoirement avec le futur délégataire avant l'entrée dans les lieux.
- Personnel : La station thermale compte actuellement 5 contrats à durée indéterminée et emploie également 18 salariés en contrats à durée déterminée. L'équipe médicale est composée quant à elle de 3 médecins et concernant l'espace SPA, il est recruté chaque année, de début février à fin septembre, 3 postes d'esthéticiennes et d'hydrothérapeutes ainsi que 2 postes saisonniers en renfort.
- Programme : la délégation de service public comporte deux tranches :
  - une tranche ferme relative à la gestion du site, la réalisation d'investissements obligatoires et la remise de propositions chiffrées quant au développement et au positionnement de la station vers le thermalisme médical ;
  - une tranche conditionnelle relative à la réalisation d'un forage complémentaire de secours.
- Durée : la durée de la concession est fixée à 15 ans à compter du 15 novembre 2017.
- Dispositions financières : le montant des investissements non encore amortis déduction faite des subventions publiques perçues s'élèverait à 1 262 307€ au 15 novembre 2017.
  - Remboursement par la SELO des emprunts garantis par le Département : il conviendra de verser 86 358,48 € à la SELO afin qu'elle puisse solder l'intégralité des emprunts qu'elle aura souscrits pour la réalisation des investissements réalisés sur l'établissement thermal que le département se désengage des-dites garanties
  - Détermination du droit d'entrée : il est proposé de les fixer à 1 348 665 € comprenant le montant des investissements réalisés par l'actuel gestionnaire et non amorti, déduction faite des subventions publiques qu'il a perçues ainsi que le montant des emprunts restant à rembourser par la SELO.
  - **Modification à intégrer : Conformément à l'article L 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, le concessionnaire versera au délégant une redevance d'occupation du domaine public, qui sera composée : d'une part fixe annuelle de 25 000 € et d'une part variable en fonction du chiffre d'affaires annuel généré**  
**Ces éléments seront définitivement fixés à l'issue des négociations avec le futur gestionnaire.. Une part variable pourra être fixée tenant compte des résultats financiers de l'exploitation.**
- Avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux : réunie le 29 mars dernier elle a émis un avis favorable au lancement de cette nouvelle concession.

Il est proposé d'affecter :

- un crédit de 1 329 400 € pour pouvoir procéder à la consultation des entreprises, passer les marchés et engager les dépenses liées aux travaux sur les bâtiments d'enseignement
- un crédit de 350 000 €. pour pouvoir procéder à la consultation des entreprises, passer les marchés et engager les dépenses liées aux travaux sur les bâtiments institutionnels

### **n° : 800 : Aménagement du territoire : Avis à donner sur la modification du décret de création de l'Etablissement public foncier du Languedoc-Roussillon**

Par décret en date du 2 juillet 2008, l'Etablissement Public Foncier (EPF) du Languedoc-Roussillon a été mis en place. Le Préfet de la Région Occitanie sollicite le Conseil départemental de la Lozère afin de donner un avis sur le projet de modification du décret. Les points à retenir sur ces modifications pour le Département sont :

- l'élargissement de périmètre de l'EPF Languedoc-Roussillon à l'ensemble du territoire de l'Occitanie, à l'exception des territoires déjà couverts par un EPF local dans les départements de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.
- l'élargissement du conseil d'administration à 55 membres, contre 28 auparavant, afin d'intégrer des représentants de l'ancien territoire Midi-Pyrénéen.
- La composition du bureau est revue à un président et 4 vice-présidents, contre 5 auparavant, sachant que désormais, l'un des vice-présidents est issu des conseils départementaux. Le bureau désigne également 5 autres membres dont un issu également des conseils départementaux.

Il est proposé :

- de donner un avis favorable sur le projet de modification
- de maintenir les désignations des représentants pour le Département de la Lozère comme suit :

- Titulaire : Mme Sophie PANTEL

- Suppléant : M. Robert AIGOIN

### **n° : 801 : Renouvellement de la convention de gestion entre Lozère Ingénierie et le Département**

Il a été établi, en 2014, une convention de gestion entre Lozère Ingénierie et le Département visant à définir les modalités de partenariat et définissant :

- la participation annuelle du Département au fonctionnement,
- les services départementaux étant amenés à apporter un appui technique,
- les modalités financières afférentes (paiements, remboursement...)

En complément de cette convention il a été établi une convention relative à la mise à disposition de personnels du Département au profit de Lozère ingénierie

Considérant la mise en place de la nouvelle organisation des services, l'évolution de l'agence en matière de personnels et de modalités financières, il est proposé de mettre un terme d'une manière anticipée aux 2 conventions précitées en vigueur et d'approuver les deux 2 conventions actualisées (à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 pour une durée initiale de 3 ans).

Pour rappel , un crédit de 30 000 € a été voté au budget primitif 2017 pour la participation départementale au budget de Lozère Ingénierie.

## **n° : 802 : Politiques territoriales - Vote de la première décision des avenants 2017 aux contrats territoriaux**

Les 23 novembre 2015 et 10 novembre 2016, les contrats territoriaux 2015-2017 ont été approuvés par la Commission Permanente. Depuis la signature des avenants 2016, certains projets ont évolués, ont été affectés à la baisse, ont été abandonnés ou ont été financés en totalité par d'autres intervenants. Pour d'autres projets, les communes ont sollicité la modification de certains dossiers retenus initialement pour la prise en compte de nouveaux dossiers qui se sont avérés plus urgents. Par ailleurs, du fait de la nouvelle organisation territoriale, l'assemblée départementale, a modifié le règlement des contrats notamment pour l'élaboration des avenants 2017. Ainsi, trois décisions modificatives aux contrats auront lieu lors des commissions permanentes d'avril, juillet et octobre pour entériner les demandes de modifications formulées par courrier ou lors des permanences territoriales réalisées par les services qui se tiendront en avril et mai. Ces décisions modificatives ne feront pas l'objet de négociation formelle et de signature officielle entre l'ensemble des parties. Pour les avenants 2016 votés lors de la commission permanente du 10 novembre 2016 et non signés au 31 décembre 2016, ces mêmes modalités sont appliquées.

Il est proposé d'approuver les nouvelles maquettes de ces contrats prenant en compte l'ensemble des modifications intervenues depuis le vote des avenants 2016, le 10 novembre dernier notamment :

- la mise à jour des montants de travaux et des subventions pour les dossiers déjà votés conformément aux affectations réalisées en commission permanente jusqu'au 3 février 2017
- les demandes de modifications présentées par les collectivités (intitulés d'opération, montant des travaux...),
- les réaffectations sur de nouveaux projets en liste d'attente ou non retenus initialement des reliquats de crédits provenant de dossiers affectés à la baisse,
- le financement de nouveaux projets urgents qui n'avaient pas pu être identifiés au moment de la mise en place des avenants.

## **n° : 803 : Politiques territoriales - Propositions de modifications d'affectations réalisées antérieurement**

Il est proposé de valider les modifications d'affectations antérieures dans le cadre de l'ensemble des dispositifs en faveur des collectivités découlant notamment de demandes de modifications d'intitulé ou de dépenses éligibles présentées par les maîtres d'ouvrages, d'erreur matérielle ayant pu intervenir lors de l'affectation initiale ou de modifications intervenues lors du vote des décisions modificatives des contrats territoriaux,

Sont concernés les dossiers suivants :

- Commune de Saint André Capcèze : Aménagement du village de La Roche et réfection de la couverture de l'ancien presbytère
- Communauté de communes Mont- Lozère (au lieu de Communauté de communes de Villefort) : Construction d'éco-gîtes sur la commune de Pied de Borne
- Commune du Collet de Dèze : Réhabilitation de la station d'épuration du Collet de Dèze

## n° : 804 : Politiques territoriales : attributions de subventions sur l'autorisation de programme 2015 "Contrats territoriaux"

Conformément au règlement des contrats territoriaux, il est proposé de procéder à une nouvelle affectation de subvention en faveur des projets pour **839 570,28 €**, répartie sur les programmes suivants :

• AEP : .....	23 366,00 €
• Diversification agricole : .....	5 022,00 €
• Écoles : .....	3 817,00 €
• Patrimoine : .....	64 359,00 €
• Logement .....	20 000,00 €
• Aménagements de villages .....	123 009,00 €
• Tourisme .....	7 445,00 €
• Social .....	6 000,00 €
• Voirie .....	53 653,00 €
• Travaux exceptionnels .....	106 110,00 €
• Fonds de réserve appels à projets .....	55 777,28 €
• Fonds de réserve envergure départementale .....	371 012,00 €

## n° : 805 : Politiques territoriales : Affectations de crédits aux associations territoriales et adhésion à divers organismes

Il est proposé :

- d'approuver, dans le cadre de l'appel à projet "accueil de nouvelles populations" de l'association terres de Vie en Lozère, et afin d'avoir la même base de financement que le GIP Massif Central, la modification de la dépense subventionnable en la ramenant à 18 410 € au lieu de 18 659 €.
- d'approuver au titre du soutien aux associations de développement local, l'octroi des aides suivantes :
  - Association Terres de Vie en Lozère : .....10 767,86 €
  - Association territoriale Causses Cévennes : .....18 321,22 €
  - Pays Gévaudan Lozère : .....6 069,23 €
- de renouveler l'adhésion aux associations suivantes et individualiser les cotisations :
  - Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe (AFCCRE) : .....546 €
  - Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) : .....4 706 €
  - Système d'Information Géographique en Languedoc-Roussillon (SIG LR).....6 981 €
  - Maison de l'Europe de Nîmes.....3 500 €
  - Agence de Développement Rural Europe et Territoires (ADRET).....1 150 €
  - Leader France.....600 €



### **n° : 806 : Attractivité : approbation de la campagne "Ambassadeurs" 2017**

Dans le cadre de sa politique d'attractivité, le Département a choisi de mettre en lumière des ambassadeurs de la Lozère, témoins de la dynamique du territoire. Au rythme d'une campagne de sélection de douze ambassadeurs par an depuis 2014, la Lozère compte désormais 36 ambassadeurs. Cette année avec une dernière sélection, le Département pourrait atteindre le chiffre symbolique de 48 ambassadeurs. Chaque édition est l'occasion de faire réaliser un portrait photo pour les nouveaux ambassadeurs puis de faire éditer différents supports : un leur est remis, d'autres sont utilisés lors d'actions de promotion du département.

Pour cela, une consultation est lancée auprès de prestataires professionnels de la photographie afin de réaliser les portraits dans la lignée des portraits 2014, 2015 et 2016. Ainsi, l'ensemble des portraits permettent d'utiliser l'image des ambassadeurs sur des opérations de promotion.

Pour rappel, le coût des portraits réalisés en 2016 était de 6 922 €.

Il est proposé pour 2017 de poursuivre cette campagne photo et d'engager les dépenses correspondantes en fonction du résultat de la consultation.

### **n° : 807 : Attractivité : appel à candidature pour la mise à disposition de logements temporaires pour les internes de médecine générale**

Dans le cadre de sa politique d'attractivité, le Département a choisi de renforcer ses actions en faveur de la démographie médicale.

Il est proposé d'approuver la réalisation d'une expérimentation sur des logements temporaires basée sur la volonté des communes du département. Il n'est proposé aucune contre-partie financière aux collectivités pour l'occupation des logements communaux à titre gracieux, néanmoins elles bénéficieront d'une mise en avant lors des opérations de promotion portées par le Département. Les frais inhérents à l'occupation des logements communaux (charges courantes d'eau, électricité...) seront à la charge des étudiants.

Un appel à candidature va être réalisé sur la base d'un cahier des charges qui précise les modalités de candidatures et stipule que cette première expérimentation aura lieu du 1er mai au 31 octobre 2017, qui correspond à une période de stage des internes. Un premier bilan sera effectué à l'automne 2017 et en fonction les critères de l'expérimentation pourront être revus.

### **n° : 808 : Attractivité : organisation de sessions d'accueil collective de porteurs de projet**

Dans le cadre de la politique Accueil du Département, il est proposé d'approuver l'organisation d'une session d'accueil collective en Lozère, avec les trois associations territoriales les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2017, pour permettre à 10 porteurs de projet de venir passer deux jours en Lozère pour se familiariser avec le territoire, rencontrer des élus et des partenaires économiques, découvrir les offres du territoire et construire un projet. Cette session collective n'aura pas d'impact financier pour le Département. Les frais sont entièrement pris en charge par les trois territoires ; cette action ayant été prévue dans leur appel à projet respectif. Le Département est simplement partenaire et facilitateur.

Puis une session d'accueil individuel sera proposée à l'automne 2017 qui permettra d'approfondir les projets d'installation sur le territoire de 3 ou 4 personnes. Concrètement, les porteurs de projet seront hébergés à l'Hôtel Plagnes, dès la veille si besoin. Les repas seront réservés par le Département. Le budget se limitera donc à la prise en charge des frais de restauration estimés à 600 € pour 4 porteurs de projets.

Le contrat de ruralité est un dispositif mis en place par l'État à destination spécifique des territoires ruraux pour le financement des projets des collectivités locales autour d'un projet de territoire. Ce contrat permet de mobiliser une enveloppe dédiée du Fonds de Soutien à l'Investissement Local et met en cohérence les financements d'État de droit commun (DETR, FNADT...) sur les projets retenus en lien avec les cofinanceurs (Département et Région notamment).

Le Conseil départemental, lors de sa séance de décembre 2016, a décidé d'être associé à ce dispositif, en tant que collectivité chef de file pour l'exercice de la compétence de la solidarité territoriale. Le Département apportera sa contribution aux contrats de ruralité à travers ses contrats territoriaux (à la fois sur les contrats 2015-2017 où une partie de l'enveloppe du Fonds de Réserve pour les projets d'Envergure Départementale est réservée et sur la deuxième génération de contrats) et son ingénierie (appui des services départementaux et des satellites) au service du développement des projets des collectivités.

Il est proposé, après présentation des accords cadres signés par délégation accordée à la Présidente par l'Assemblée en décembre 2016, d'approuver les plans d'actions 2017 des contrats de ruralité Causses Cévennes, Pays du Gévaudan-Lozère et Terres de Vie et leur maquette financière comprenant la participation départementale. En termes de grandes masses financières, ils représentent :

- Pour le contrat de ruralité Terres de Vie :
  - Montant total des opérations 2017 : 6 193 215 €
  - État : 2 841 033 € (46%)
  - Région : 629 705 € (10%) (139 320 € sollicités + 490 385 € acquis)
  - Département : 443 051 € (7%)
- Pour Contrat de ruralité Pays du Gévaudan-Lozère :
  - Montant total des opérations 2017 : 5 091 952 €
  - État : 3 022 427 € (59%)
  - Région : 165 000 € (3%) (65 000 € sollicités + 100 000 € acquis)
  - Département : 460 754 € (9%)
  - Fonds européens : 60 000 € minimum de Leader (1%)
- Contrat de ruralité Causses Cévennes :
  - Montant total des opérations 2017 : 6 965 051 €
  - État : 4 183 266 € (60%)
  - Région : 433 272 € (6%) (329 000 € sollicités + 104 272 € acquis)
  - Département : 700 260 € (10%)
  - Fonds européens : 136 357 € de Leader ou ATI (2%)

Comme pour les contrats territoriaux, il est proposé d'acter un engagement global sur un programme d'opérations. Celles-ci bénéficieront de financements départementaux attribués définitivement et formellement, après dépôt d'un dossier et instruction de celui-ci, tout au long de l'année 2017 lors des différentes attributions sur les contrats territoriaux. Ainsi, pour 2017, le Département de la Lozère interviendrait à hauteur de 1 604 065 € dans le cadre des contrats de ruralité, dont 586 343 € de nouveaux engagements.

### **n° : 810 : Animation locale : individualisation des subventions au titre des dotations cantonales (PED)**

Il est proposé de soutenir, sur les dotations cantonales, les associations dont l'objet social relève des compétences du Département (culture, sport, patrimoine, tourisme, éducation populaire, solidarité sociale) ou dont les actions participent à l'exercice de ces compétences.

Ces subventions représentent 76 350 € qui se répartissent en faveur de 14 dossiers d'associations sur le canton de Langogne (15 870 €), 26 dossiers d'associations sur le canton de Marvejols (36 380 €) et 18 dossiers d'associations sur le canton du Collet de Dèze (24 100 €)

### **n° : 811 : Animation locale : Animation locale : attribution de subventions au titre de la dotation "projets urgents des associations"**

Il est proposé de soutenir, sur la dotation exceptionnelle pour les projets urgents des associations, les associations dont l'objet social relève des compétences du Département (culture, sport, patrimoine, tourisme, éducation populaire, solidarité sociale) ou dont les actions participent à l'exercice de ces compétences.

Ces subventions représentent 93 480 € qui se répartissent en faveur de 32 associations.